



# ACCÈS AU CENTRE TECHNIQUE RÉGIONAL DE CHÂTEAURoux

## **Article 1 :**

L'accès au Centre Technique Régional de Châteauroux est exclusivement réservé aux seuls salariés de la Ligue Centre-Val de Loire de Football sous réserve de l'autorisation de la Direction ou pour des raisons de service.

## **Article 2 :**

Le personnel de la Ligue Centre-Val de Loire de Football n'a aucun droit d'entrer ou de se maintenir sur les lieux du travail pour une cause autre que l'exécution de son contrat de travail, s'il ne peut se prévaloir :

- soit d'une disposition légale (disposition relative aux droits de la représentation du personnel ou des syndicats notamment) ;
- soit d'une autorisation de la Direction.

## **Article 3 :**

Par exception à l'article 1 ci-avant, l'accès au Centre Technique Régional est autorisé :

- Aux membres du comité directeur de Ligue ;
- Aux membres de l'équipe technique régionale (ETR) ;
- Aux familles des jeunes du Pôle Espoirs ;
- Aux recruteurs / scouts / observateurs habilités et reconnus par les clubs professionnels ;
- Aux éducateurs des clubs amateurs ayant des jeunes concernés par les événements décrits ci-après ;
- Aux stagiaires en formation sur le site du CTR (devoir discrétion) ;
- A toute personne missionnée ou convoquée pour l'encadrement d'une action de formation et/ou d'encadrement technique ;

Lors des événements suivants, sous réserve du respect des conditions prévues à l'article 4 ci-après :

- matchs du Pôle Espoir qui se déroulent sur le site du CTR ;
- journées de détection, concours et stage probatoire du Pôle Espoir garçons ;
- opérations de détection dans le cadre du PPF : détections, journée de perfectionnement et challenges départementaux et régionaux U13 / U14 / U15 et U16 (filles et garçons)

L'accès au Centre Technique Régional se fera uniquement par le portillon d'entrée. Le portail principal du site sera fermé toute la journée sauf accord de la Direction. Un contrôle d'identité sera effectué.

#### **Article 4 :**

Afin d'accéder au Centre Technique Régional dans le cadre des événements listés à l'article 3 ci-avant, les membres de l'ETR, les familles des jeunes du Pôle Espoirs, les recruteurs/scouts/observateurs, ou les éducateurs des clubs amateurs devront disposer d'une autorisation nominative délivrée par le Directeur du Pôle ou le Directeur Technique Régional.

Cette autorisation préalable ainsi qu'une pièce d'identité devront être présentées à l'entrée du site au salarié de la Ligue Centre-Val de Loire de Football chargé de leur vérification.

La demande d'accès devra parvenir au Directeur du Pôle (pour les activités en lien avec le Pôle, adresse mail : lcadu@centre.fff.fr) et au Directeur Technique Régional (pour les autres opérations de détection, adresse mail : jblanchard@centre.fff.fr) **à minima 72h avant la date de l'évènement.**

Les recruteurs/scouts/observateurs devront par ailleurs être en possession d'un ordre de mission délivré par le club professionnel pour lequel ils exercent, qu'il faudra également présenter à l'arrivée au Centre Technique Régional.

**Ces règles d'accès ont été adoptées par le Comité de Direction du 03/09/2019.**

**Le Président  
Antonio TEIXEIRA**



**CENTRE  
VAL DE LOIRE  
FFF**